

A PROPOS D'UNE PARCELLE ARTISTIQUE

Indice bibliographique : 91.2

Beaucoup d'encre a déjà coulé pour mettre en parallèle les raisons qui militent en faveur du classement de peuplements ou de paysages et celles qui condamnent formellement ce principe.

Il est certain que la logique s'y oppose. Une forêt n'est pas un monument. Elle est composée d'êtres vivants que rien n'empêchera de s'acheminer vers la mort.

Les forestiers ont le devoir de raisonner en économistes. Ils doivent donc assigner un terme à la vie des peuplements. Ce terme, ils le choisissent à la manière d'un éleveur, de façon à profiter au maximum de la période au cours de laquelle les arbres produisent le plus de matière ligneuse. Ils évitent cette période de vie ralentie et de décrépitude pendant laquelle l'accroissement est nul. Ce raisonnement est légèrement modifié lorsque les élèves sont en mesure de produire du bois de qualité, à un âge avancé, même en petite quantité. Mais un bon aménagiste gardera toujours le souci du rapport entre le capital investi et les revenus obtenus.

Les forestiers n'ignorent pas pour autant que la vie de certains arbres peut se prolonger longtemps après que les premiers signes de leur déclin se sont manifestés. Ils connaissent ces arbres séculaires situés sur les places de quelques villages ou à l'entrée des cimetières. Entièrement creuses, ces « vieilles écorces » continuent à donner des feuilles chaque année.

Les forestiers savent que le point de vue sentimental est loin d'être négligeable et que le tourisme est une richesse nationale importante.

Pour en tenir compte, ils usent de deux moyens :

1° Ils gardent jusqu'à leur mort naturelle quelques arbres de dimensions ou de formes remarquables, dans les sites les plus souvent parcourus et les plus accessibles aux promeneurs.

2° Etant donné que les tiges élevées en futaies denses ne supportent pas l'isolement, ils gardent des parcelles entières de peuplement dans les forêts les plus renommées, au-delà du terme de la révolution économique choisie.

Mais a-t-on pensé aux enseignements précieux que le forestier peut tirer de telles réserves ?

La parcelle artistique des Clos, en forêt domaniale de Bercé, fournira un exemple de l'intérêt que peut présenter une réserve exceptionnelle.

Agée en 1947 de 280 à 310 ans, cette parcelle de 8 hectares est en sol très riche, dans les conditions climatiques de développement optimum du chêne rouvre.

Elle a été inventoriée 4 fois, en 1895, 1912, 1929 et 1947.

Le comptage de 1912 n'ayant pas été retrouvé (date à laquelle la parcelle semble avoir atteint son volume maximum avec 1.154 mètres cubes à l'hectare), ne figurent ci-dessous que les chiffres des trois autres inventaires ramenés au même tarif de cubage.

La comparaison s'établit comme suit, par hectare de peuplement :

Années et âge	Chênes		Hêtres		Totaux		Volume arbre moyen		Surface terrière
	N	V	N	V	N	V	chêne	hêtre	
1895 (âge 228 à 258 ans)	164	873	34	86	198	959	5,3	2,5	55 m ² 50
1929 (âge 262 à 292 ans)	108	774	17	50	125	794	7,1	2,9	47 m ² 77
1947 (âge 280 à 310 ans)	104	820	15	50	119	870	7,9	3,3	50 m ² 20

La parcelle n'a subi que des opérations rares et très légères de 1842 à 1895, et seulement des enlèvements d'arbres morts de 1895 à 1920. Elle a subi au contraire de 1920 à 1928 trois opérations d'extraction enlevant au total un volume de 193 m³ par hectare. Le fléchissement du nombre d'arbres et du volume moyen constaté en 1929 en est la conséquence.

De 1929 à 1947, seuls les arbres morts ont été enlevés.

Si le tableau précédent nous montre les répercussions des opérations sur le volume moyen à l'hectare et sur l'arbre moyen, il est intéressant également de voir, compte tenu des prélèvements intermédiaires, le taux d'accroissement correspondant.

Accroissement

Périodes	Accroissement brut	Accroissement annuel	Accroissement Ha. et par an	Taux moyen d'accroiss ^t
de 1895 à 1929.	624 mc	19 mc	2 mc 38	0,28 %
de 1929 à 1947.	550 mc	32 mc 3	4 mc 04	0,46 %

Les chiffres donnés ci-dessus montrent la vitalité encore remarquable de ces arbres qui ont réagi de façon étonnante aux éclaircies de 1920 à 1928.

Le classement du nombre de tiges par catégorie de grosseur met en évidence cependant bien clairement l'évolution de la parcelle vers les bois très vieux.

Nombre de tiges

Années	Arbres de 20 à 45 inclus		Arbres de 50 à 75 inclus		Arbres de 80 à 155	
	Total	à l'Ha	Total	à l'Ha	Total	à l'Ha
1895	340	43	1.118	140	125	15
1929	85	10	685	84	247	31
1947	63	7	588	73	311	39

Les courbes du nombre de tiges en fonction du diamètre nous montreraient, en 1895 et 1929, des aspects typiques de futaie régulière avec courbe en cloche. L'arbre moyen est passé du 60 au 70, puis au 75. Mais à partir de 1947, la cloche est brisée de redents par suite de l'élimination au cours des éclaircies de 1923 des bois dominés, tous groupés dans quelques catégories de diamètre.

Si maintenant on cherchait à calculer le taux de placement argent de cette futaie, il en ressortirait un taux excessivement faible en raison de l'immense valeur du capital sur pied (certainement près de 20 millions à l'hectare). Ce taux n'est cependant pas négligeable, car le bois produit entre également dans la catégorie des produits de grande valeur. Il serait d'environ 1 %.

Il serait présomptueux de dire à quel âge cette réserve cessera d'exister.

Sa mort est certaine, mais son agonie sera passionnante à suivre tant que le matériel ne descendra pas au-dessous de 50 très vieux arbres à l'hectare.

D'ici là, le calepin de contrôle d'une telle parcelle — qu'il est regrettable de ne pas avoir depuis 1840 — doit être tenu avec une minutie particulière. Les dimensions, âges, valeurs en matière et en argent de tous les arbres doivent y être consignées tige par tige, au fur et à mesure des extractions et des morts.

De nouveaux comptages y seront faits tous les dix ans.

Dans de telles conditions, les réserves exceptionnelles ne seront plus seulement artistiques, mais scientifiques.

R. VINEY.



Forêt domaniale de Bercé — Canton des Clos.
Série artistique.

(Photo HAMELIN).

MÉMOIRES D'UNE PARCELLE DE LA FORÊT DE BERCE

Je me suis appelée longtemps A3 des Clos Je m'appelle aujourd'hui 1.

Je suis née en 1846, à l'occasion d'une révision d'aménagement.

L'Inspecteur du Mans, en établissant ce qu'il a appelé un parcellaire descriptif, m'a détachée de ma mère en faisant creuser des fossés autour de moi, et il m'a fait mesurer.

Il paraît que j'ai 8 hectares et que je suis une très petite parcelle, mais dès ma naissance, j'étais la plus belle de toute la forêt.

J'ai, disent les forestiers, d'immenses ressources, et je suis capable de donner les plus beaux bois de tout Jupilles, car mon sol est constitué d'argiles à silex très profonds et à éléments très fins.

J'ai, à l'heure actuelle, par hectare, 119 arbres cubant 870 mc, dont 39 chênes de plus de 80 cm. de diamètre. Ils ont tous de 40 à 45 mètres de hauteur totale et plusieurs ont 30 à 35 mètres sous branche.

On a beaucoup écrit sur l'âge de mes bois. Les uns ont prétendu qu'ils avaient 500 ans, d'autres qu'ils avaient seulement 250 ans. M. PÔTEL a affirmé, jusqu'à ce qu'un démenti lui fût donné par la mort du chêne BOPPE, que tous mes plus beaux bois étaient des réserves du tire-et-aire et avaient 200 ans de plus que les autres.

Les forestiers actuels qui comptent les cernes de tous mes arbres morts disent que tous mes chênes ont, à 30 ans près, le même âge, c'est-à-dire 280 à 310 ans, et qu'il n'y a plus un seul bois de 4 à 500 ans.

Ceci confirme ce que m'a raconté ma mère, c'est-à-dire que la régénération de ses arbres était commencée en 1669.

Elle se rappelle avoir reçu la visite du grand-maître enquêteur HURAU, qui venait de la part de Colbert. Il était assisté du député LEFERON et vint entre le 8 et le 17 octobre 1669. Elle les entendit parler des sanctions qu'ils avaient fait prendre contre le maître particulier alternatif de Château-du-Loir, HILARION DE FROMENTIÈRES, Chevalier, Seigneur des Etangs. Elle vit passer, peu de temps après, le nouveau maître et le nouveau garde général et comprit tout le soin dont nous serions entourés désormais, aux recommandations que fit le chef à son subordonné.

Notre canton fut, paraît-il, entièrement régénéré, mais les gros baliveaux de 200 ans gardés au milieu des fourrés de chêne moururent progressivement les uns après les autres.

Il fut soigné avec amour pendant 170 ans. Il devenait de plus en plus beau, et au moment de l'aménagement de 1843, en me détachant, on décréta que je ne serais régénérée qu'à la période suivante.

Elle arriva très vite, et, en 1876, les aménagistes décidèrent que je serais dans l'affectation à régénérer avant 1912.

Mais mes arbres étaient tellement beaux, ma futaie tellement dense et vigoureuse, que les forestiers commencèrent à hésiter. On ne pouvait empêcher les Inspecteurs, si respectueux qu'ils soient du règlement, de m'admirer, de s'attacher à moi, et de vouloir me garder telle que j'étais.

Tous les ans, au mois d'octobre, mes chênes frémissaient lorsqu'ils entendaient arriver l'Inspecteur et le Garde général à cheval, alors qu'ils venaient choisir leurs coupes de régénération. Mais ils se rassuraient lorsqu'ils entendaient des cris d'admiration sur leur état de santé.

J'ai bien vite compris que les forestiers feraient tout pour conserver ma parure intacte. On ne m'éclaircissait d'ailleurs plus depuis de nombreuses années.

Le 10 août 1899, le Directeur Général approuva les propositions du service local de n'attaquer ma régénération qu'en fin de période « en raison de l'intérêt qui s'attache à la conservation de pareils massifs ».

En 1895, je courus un grand danger. Le Conservateur voulait absolument prendre une décision défavorable à mon égard, car on arrivait en fin de période.

L'Inspecteur était M. DELAPORTE et le Gardé général M. ROULLEAU. Ce dernier avait une passion pour moi, et son supérieur n'en était pas jaloux.

La tournée de l'Ecole forestière conduite par MM. DELAPORTE et ROULLEAU se fit en présence du Préfet et se termina chez moi, où « Directeur, Professeurs, Elèves et Agents du service local formèrent d'acclamation le vœu que mon massif fut maintenu sur pied aussi longtemps que possible ».

M. ROULLEAU fit compter tous mes arbres, il se plongea dans les plus vieux calepins de martelage et il écrivit le 20 novembre un rapport de 6 pages pour démontrer qu'on avait intérêt à me garder intacte et à me classer hors aménagement.

En même temps, il remua ciel et terre pour moi.

Le 4 décembre 1895, la Société historique et archéologique du Maine prenait une délibération pour demander qu'on ne coupe pas mes chênes, et l'adressait au Préfet sur papier ministre avec le cachet de la Société.

Le 11 décembre de la même année, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe émettait un vœu analogue.

Le 14 février 1896, l'Inspecteur du Mans envoyait à nouveau d'une écriture fine et serrée, un rapport de 8 pages.

Malheureusement le Conservateur n'était pas de l'avis de ses subordonnés. Il paraît que cela arrive quelquefois ! Il habitait Alençon, c'est-à-dire à 90 kilomètres de moi. Il n'était jamais venu me voir. Il a trouvé plus réglementaire de faire couper mes bois.

Aussi, le 9 mars 1896, un refus net et sec est arrivé au Mans par Alençon.

« Conformément à votre proposition (disait-on au Conservateur), j'ai décidé qu'il ne serait donné aucune suite aux propositions du Service local tendant à distraire de l'aménagement de la forêt domaniale de Berce, la parcelle A3 de la 2^e série, pour en faire une section hors cadre ».

Le Directeur des Forêts,

Signé : DAUBRÉE.

Le 15 avril 1896, le Conseil général de la Sarthe émet encore un vœu pour moi qui est transmis par le Préfet au Ministre.

Le 3 juillet 1896, nouveau refus de M. DAUBRÉE.

Mes chênes étaient condamnés. Ils n'avaient plus qu'à donner des glands et à mourir.

Cependant l'Inspecteur-adjoint ROULLEAU, lui, savait qu'il gagnerait. Il changea sa politique, les décrets d'un ministre ne pouvant, dans certains cas, rien contre l'inertie d'un chef de cantonnement.

Il fit le mort pendant 7 ans, au cours desquels il fut nommé Inspecteur sur place.

Pendant 7 ans, il recruta sa possibilité ailleurs que chez moi. Cela le gênait, mais il le fit sans attirer l'attention, sans faire de rapports.

Je vis défiler pendant ce temps-là toutes les sommités forestières européennes : des Allemands, des Anglais, des Suisses, des Autrichiens, des Roumains, des Bulgares.

La mission allemande déclara que mes arbres étaient, avec 200 ans de moins, plus beaux que ceux du Spessart. M. BAIKONSCHIEFF, éminent forestier bulgare, qui visita ces deux massifs l'un après l'autre, le confirma.

Une offensive de grand style fut déclarée dès 1903 en faveur de mes arbres. Elle n'était pas spontanée. Elle était inspirée par M. ROULLEAU.

— 23 avril 1903 : nouveau vœu du conseil général.

— 13 janvier 1904 : nouvelle délibération de la Société Sciences et Arts.

— 20 janvier 1904 : Lettre du directeur de l'Ecole forestière.

En février et mars 1904 paraissent des articles sur moi dans les journaux suivants : les Débats, l'Art, le Vélo, le Touring-Club, le Petit Manceau, la Sarthe, le Nouvelliste, l'Etoile Sportive..

Enfin, le 4 avril 1904, mon protecteur ROULLEAU adressa à la Direction générale un rapport de 13 pages, qui est une véritable supplication. Après avoir démontré par des chiffres que je produisais encore un volume important de bois de qualité, ce rapport devenait lyrique: « C'est le Beau dans sa forme la plus tangible pour tous. On comprend que les forestiers du monde entier, les touristes, les artistes s'intéressent à ce petit coin de forêt, œuvre des siècles, et à se beautés faites de grandeur, d'imposant silence et de majesté.

Et le rapport se termine: « *Nous supplions* l'Administration de donner satisfaction au vœu unanime des populations, des forestiers français et étrangers, tous intéressés au projet que nous avons l'honneur de soumettre à son approbation ».

Le 25 août 1904, une première décision en ma faveur était prise par le Conseiller d'Etat, Directeur Général DAUBRÉE.

« Il conviendra de surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'assiette des coupes de régénération prévues dans la parcelle A3 de 2° série ».

Cette décision était suffisante. Néanmoins les parlementaires locaux grillaient d'envie de s'attribuer la victoire.

Comme s'il n'y avait rien eu, ils portèrent donc mon cas à la Tribune de la Chambre des Députés le 18 novembre 1907.

M. AJAM. — Une coupe de la forêt domaniale de Bercé porte le nom de canton des Clos. Elle comprend l'une des plus jolies futaies de l'Europe. Chaque année cette coupe est visitée non seulement par l'Ecole forestière de Nancy, mais par les Ecoles forestières de toutes les nations. Il y a quelques années elle recevait la visite de l'Ecole forestière de Constantinople. Il y a là un chêne qui est considéré comme une merveille. Or, si vous n'y mettez bon ordre, Monsieur le Ministre, cette futaie va être appelée à disparaître très prochainement. Elle n'existe à l'heure actuelle que par la tolérance de l'Administration.

Je demande par conséquent à Monsieur le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien prendre toutes les précautions nécessaires pour nous conserver nos arbres; je lui demande, au moment où il est question de supprimer la peine de mort pour les criminels, de vouloir bien exercer le droit de grâce en faveur de ces beaux chênes qui font vivre les hôteliers de ma région. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Ministre de l'Agriculture.

M. le MINISTRE de l'Agriculture. — Messieurs, M. AJAM peut être assuré que les chênes de la forêt de Bercé auxquels il fait allusion et qui font l'admiration de toutes les personnes qui visitent cette véritable merveille de la nature, seront toujours respectés. (Applaudissements.)

Je n'ai pas le moyen légal de consolider la situation de tolérance qui est faite, mais je donne ici l'assurance que tant que je serai Ministre de l'Agriculture, on ne touchera pas un seul arbre de cette splendide forêt. (Applaudissements.)

M. AJAM. — Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

(J. O. du 19 novembre 1907, page 2,308).

Aucun ordre n'arriva. C'était inutile, puisque la décision avait été prise trois ans avant.

M. EMERY revisa l'aménagement en 1912. Il proposa que je sois laissée en dehors des exploitations pendant toute cette période, ce qui revenait à me classer artistique.

Il mérita ainsi le beau chêne qui porte son nom.

J'atteignais alors mon volume maximum: 1.154 mc/Ha.

La consécration officielle de classement a été faite avec 5 autres parcelles le 26 février 1930.

Mon plus beau chêne était alors le chêne BOPPE, baptisé en 1894.

M. POSKIN en personne l'avait mesuré et lui avait trouvé 4 m. 37 de circonférence.

Il est certain que ni l'âge ni le froid ne peuvent avoir raison de mes arbres, tellement je les nourris bien.

Seuls la foudre, le vent ou les hommes peuvent les tuer.

Le feu céleste a été envoyé le 18 décembre 1934 sous forme d'orage pour tuer le chêne BOPPE. Vers 15 heures, un coup de tonnerre formidable déchirait l'air et 18 éclairs descendaient du ciel: trois frappèrent le chêne BOPPE et me secouèrent, quinze autres foudroyèrent ensemble 15 chênes d'une de mes voisines.

Il y eut une cérémonie magnifique pour l'abatage du chêne BOPPE et pour le baptême de son successeur qui est maigre (87), mais très droit et très élané.

Mon plus gros chêne n'était d'ailleurs pas le chêne BOPPE. C'était un arbre dont on ne parlait pas parce qu'il avait des tares. Il avait 1 m. 55 de diamètre, presque 5 mètres de circonférence. Il est mort en 1946; creux sur 4 mètres, il avait à partir du sixième mètre une bille de tranchage de 12 mètres.

En 1947, on compta de nouveau tous mes arbres et le décret du 21 octobre 1949 me classa pour 40 ans dans une série artistique.

J'ai déjà gagné 50 ans sur le terme assigné à ma futaie, grâce au bon goût des forestiers.

Pour les récompenser, je ferai tout mon possible pour bien nourrir mes chênes, et j'espère qu'ils seront encore nombreux au rendez-vous de 1988, âgés de 350 ans, et de plus en plus admirés.

Mémoires recueillis
par R. VINEY.
